

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 Mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept Mai à vingt heures,
Le Conseil Municipal dûment convoqué le 10 Mai 2021 s'est réuni en session ordinaire à L'Espace Gaston GIRAUD, lieu précisé sur la convocation de Francis GIRAUD, Maire.

Secrétaire de séance : Eliane LOUBERSAC

Présents : Francis GIRAUD, Xavier NADAL, Eliane LOUBERSAC, Thierry STOFFT, Laurent HILAIRE, Francis HUBERT, Téodora HARAP, Johan OPSOMER.

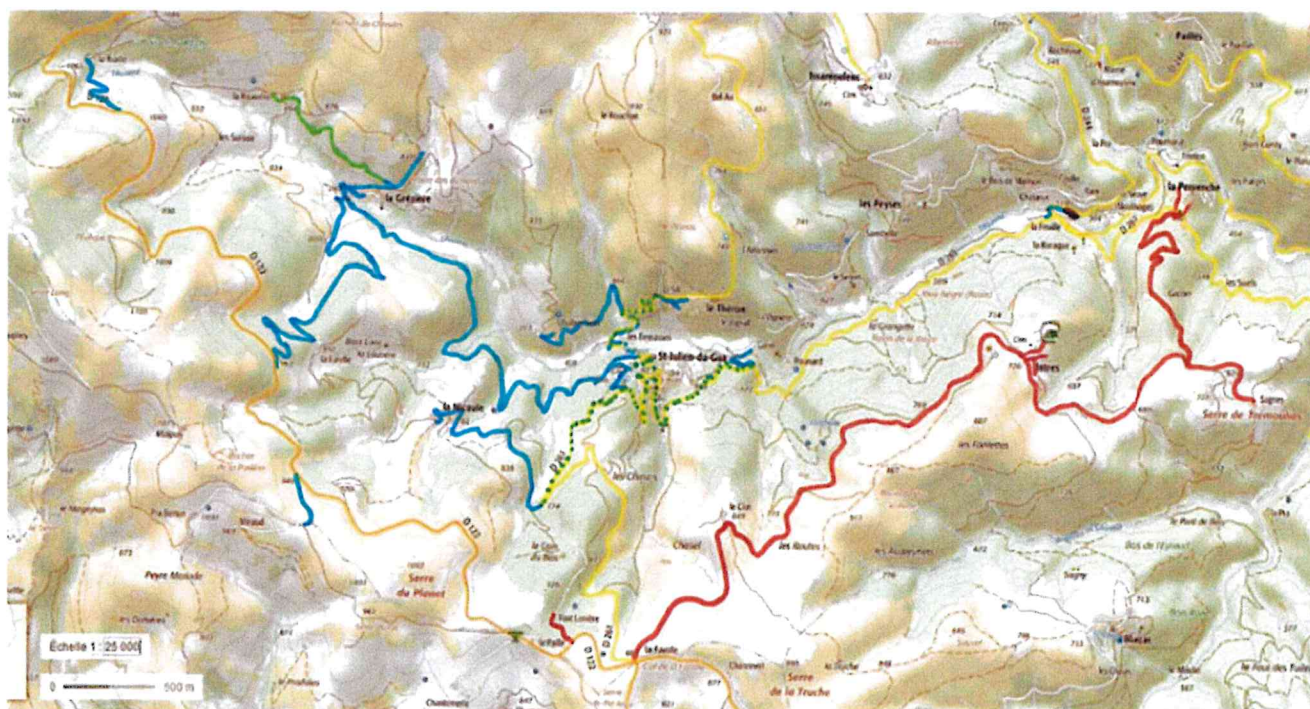
Absent ayant donné procuration : /

Absent n'ayant pas donné procuration : Léa BINETTI, Monique PHILIBERT, Isabelle DOS SANTOS.

Délibération n°1 : Demande de subvention pour le déneigement 2020-2021.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le déneigement de la commune est assuré par différents prestataires : M. Cyril MOUNIER, M. Mickaël GIRAUD mis à notre disposition par la commune de Saint Joseph des Bancs, le département (DDT de Privas et DDT de Saint Pierreville). (Voir annexe)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter, comme chaque année, une subvention auprès du Conseil Général pour le déneigement 2020 - 2021 pour les dépenses liées aux achats de fourniture (sel, pouzzolane...) et au coût des prestations.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (8 POUR) de solliciter une aide auprès du Conseil Général pour la campagne de déneigement des voiries communales 2020-2021

**Légende de la carte du déneigement**

- Cyril Mounier
- Mickaël Giraud
- Non déneigé
- - - Partie de départementale déneigée par Cyril Mounier
- DDT Mézilhac – Privas
- DDT St Pierreville

Délibération n°2 : Recours à l'emprunt

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour les besoins de financement des travaux sur les bâtiments communaux notamment pour la rénovation du logement au-dessus de l'école, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 120 000,00 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, après avoir étudié les différentes offres de prêt, de retenir l'offre de financement de La Poste.

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (8 POUR) :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

- Montant du contrat de prêt : 120 000,00 EUR
- Durée du contrat de prêt : 15 ans
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements
- Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/07/2036. Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.
- Versement des fonds à la demande de l'emprunteur jusqu'au 22/06/2021, en une fois avec versement automatique à cette date.
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,74 %.
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 200,00 EUR

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Le Maire
Francis GIRAUD

